

Indicateur : Part des déplacements domicile-travail effectués en mode auto solo

Enjeu Transport

| | |
|----------------------------|---|
| Définition | Proportion de travailleurs qui effectuent leur déplacement domicile-travail quotidien en mode auto-solo (c.-à-d. seul dans leur véhicule personnel). |
| Unité | % |
| Formule | (Nombre de travailleurs effectuant leur déplacement domicile-travail quotidien en mode auto solo / Nombre de travailleurs effectuant un déplacement domicile-travail quotidien) * 100. |
| Cible ou norme | Dans sa Politique de mobilité durable – 2030, le gouvernement du Québec cible une diminution de 20 % de la part des déplacements effectués en auto solo à l'échelle nationale en 2030 (Gouvernement du Québec, 2018). |
| Notes | Les données sur les déplacements domicile-travail ne sont disponibles qu'aux 5 ans. |
| Sources des données | Statistique Canada, 2016. Recensement du Canada de 2016. Numéro 98-400-X2016328 au catalogue. Principal mode de transport pour la navette (moyen de transport principal utilisé par une personne pour se déplacer entre son domicile et son lieu de travail), durée du trajet domicile-lieu de travail, distance du domicile au travail et heure de départ pour le travail pour la population active occupée âgée de 15 ans et plus ayant un lieu habituel de travail ou sans adresse de travail fixe, dans les ménages privés du Canada (divisions de recensement et subdivisions de recensement). |